



**FR**

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**67<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 1<sup>er</sup> décembre 2010**

UNIDROIT 2010  
AG (67) 6 rev.  
Original: anglais/français  
Novembre 2010

**Point n° 8 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Description de l'état des arriérés et des efforts déployés par le Secrétariat pour les réduire</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

1. L'état des arriérés au septembre 2010, tel qu'il figure dans l'Annexe au présent document, montre que la situation est moins satisfaisante que celle enregistrée l'année dernière (€ 120.460,39 contre 98.611,00 de 2009), bien qu'un seul Etat présente une situation alarmante.
2. Les Etats en retard sont trois, dont un (Nigeria) n'est redevable que de la contribution relative à l'exercice financier 2009, tandis qu'un autre (Venezuela) a déjà payé partiellement la contribution pour 2009, dont une partie seulement est encore impayée.
3. La seule situation préoccupante est celle de la Bolivie ; cet Etat membre a déjà accumulé huit années d'arriérés (exercices financiers 2002-2009). On rappellera que, suite à une solution approuvée en 1999, tous les arriérés précédents avaient été considérés réglés à la suite d'un paiement symbolique, et que par conséquent les contributions étaient réparties à nouveau depuis l'an 2000. Les contacts du Secrétariat n'ont pu jusqu'à présent porter au recouvrement de ces sommes.
4. Le Secrétariat assure l'Assemblée Générale que le recouvrement des arriérés reste une de ses préoccupations principales, qui le poussent à déployer tous les efforts nécessaires.

**ANNEXE****CONTRIBUTIONS A UNIDROIT POUR 2009 ET LES EXERCICES FINANCIERS  
PRECEDENTS EN EURO  
RESTANT A PAYER AU 30 OCTOBRE 2010**

	2002-2008	2009	TOTAL
Bolivie	79.635,00	11.860,00	91.885,00
Nigeria		12.250,00	12.250,00
Venezuela		16.325,38	16.325,38
<b>Total</b>	<b>79.635,00</b>	<b>40.435,38</b>	<b>120.460,39</b>